

XP DEUS - 5 ANS DE GARANTIE

En plus de la garantie légale qui découle des articles 1641 et suivants du Code Civil et des articles L. 211-1 et suivants du code de la consommation, due en tout état de cause sur des défauts et des vices cachés, XP assure cette garantie contractuelle du détecteur DEUS à 5 ans, à compter de la date d'achat par l'acheteur initial.

Cette garantie pièces et main d'œuvre, ne couvre pas:

- Les dommages causés par accident, chute ou choc.
- Les détériorations provoquées par un emploi anormal ou dues au non-respect des conditions d'utilisation prescrites dans le mode d'emploi de l'appareil.
- L'utilisation sans protège disque, ou avec protège disque défectueux
- La manipulation du circuit électronique effectuée par une personne non habilitée.
- La corrosion des circuiteries due à des négligences comme le maintien des éléments en atmosphère confinée humide.
- La réduction de l'autonomie des batteries
- La rupture des câbles et fils

Pièces d'usures non couvertes par la garantie :

- Protège disque, mousses de protection des casques, éléments du kit de serrage des disques, housses et étuis de transport (Ces éléments sont à remplacer dès qu'une usure se fait sentir, de manière à ne pas endommager le produit).
- Les batteries, la connectique et les chargeurs sont garantie 2 ans.

En cas de panne contactez votre revendeur pour conseil. Si l'appareil lui est retourné, il doit être accompagné de la facture d'achat et d'une note explicative du défaut, le port étant à votre charge. Dans le cas où l'appareil a été remplacé par un appareil neuf ou reconditionné, la garantie continuera à s'appliquer comme s'il s'agissait de l'appareil initial.

Contacts

Site : www.xpmetaldetectors.com

e-mail : contact@xpmetaldetectors-media.com

XPLORES sarl
8 rue du développement
31320 CASTANET TOLOSAN
FRANCE

XP et Dêus sont des marques déposées de Xplorer sarl.

Xplorer se réserve le droit de modifier les caractéristiques ou spécifications de ses détecteurs sans préavis.